LA DÉFENSE

DES VICTIMES DU FASCISME ET DE LA TERREUR BLANCHE

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
Téléph. : Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

10 décembre 1926.

SOMMAIRE DU N° 26.

POLOGNE

1° Le procès des Ukrainiens.
2° La terreur blanche.
3° Le Dr Kruk est arrêté et condamné.
4° Un verdict honteux.
5° La délégation anglaise en Pologne.
6° Deux membres du Comité d'amnistie sont torturés.
7° Assassinat d'un ouvrier.
8° Le cléricalisme à l'école.
9° La grève de la faim.
10° Condamnation.
11° La « liberté » de la presse.
12° Régime constitutionnel !
13° Le mouvement pour l'amnistie en Pologne, à l'étranger.

LETTONIE

Suppression d'une ligue culturelle.

ITALIE

1° Le cynisme révoltant de Mussolini.
2° Arrestations de communistes à Vérone.
3° Justice fasciste !
4° L'épuration de la magistrature.
5° La destruction de l'organisation des typographes.
6° Après l'huile de ricin, le lavage des intestins.
7° De nouveaux cantonnements.
8° Antifascistes arrêtés.
9° Ouvriers condamnés pour avoir quitté le travail.
10° Nombreuses arrestations.

JAPON

Condamnation à trois ans de prison.

CHINE

Un appel du R. S. I.

AFRIQUE DU SUD

La vie des indigènes.

POLOGNE

LE PROCÈS DES UKRAINIENS

Le grand procès des 151 accusés de trahison et de tentatives d'organisation de révolte armée est l'expression de la terreur que fait sévir le Gouvernement polonais sur les territoires ukrainiens occupés. Ce procès a commencé le 15 novembre à Wlodzimierz Wolynski. L'instruction a débuté lors des arrestations en masse qui ont eu lieu en Wolhynie au mois d'avril 1925. C'est le premier groupe qui comparaît devant le tribunal. On attend sous peu le procès d'un deuxième groupe de paysans ukrainiens numériquement aussi fort, arrêtés pour la même affaire.

L'acte d'accusation, imprimé sur 65 pages, est basé sur les témoignages fantaisistes des provocateurs qui doivent être appuyés des signatures des inculpés, signatures arrachées par la brutalité et la torture.

Les accusés furent conduits de la prison de Luck au tribunal accompagnés de forts détachements de police et de soldats. Tous étaient blêmes, amaigris et extrêmement épuisés. Les causes de cet état sont, d'un côté, les tortures qu'ils ont subies et, d'autre part, les conditions misérables de leur vie. Pour caractériser les conditions de vie dans la prison de Luck, il suffit de rappeler la dernière grève de la faim, grève désespérée, qui dura dix jours et éclata notamment pour la défense d'une des prisonnières inculpées dans la même affaire, Halina Stein, une tuberculeuse.

Parmi les accusés, il y a beaucoup de malades. Un des principaux inculpés, Victor Kreiz, est sur le point de mourir de tuberculose avancée. Avant le voyage, il fallut lui faire des injections fortifiantes, car il a perdu toute sa force physique. Kreiz fut littéralement porté au tribunal. Son état est causé non seulement par les tortures qu'il a subies, mais aussi parce qu'on a tenté de l'empoisonner avec de l'arsenic. On a interpellé à ce sujet le ministre de l'Intérieur. Le ministre a répondu cyniquement que Kreiz était malade « d'empoisonnement gastrique » pour avoir trop mangé ! On a employé à l'instruction envers Halina Stein une nouvelle méthode raffinée : on l'a fait poursuivre par un chien enragé à la grande joie des fonctionnaires de police. Son état est très grave. Elle avait séjourné dix mois dans la prison de Lwow pour avoir secouru les prisonniers politiques et son épuisement était tel qu'elle s'est évanouie au cours du procès.

Wlodzimierz, petite ville de province, a pris maintenant l'aspect d'un campement de guerre. On a fait venir dans la ville, pour le procès, un grand nombre de soldats et de policiers. Tous les hôtels et institutions publiques sont tellement bondés de soldats et de policiers qu'ils ressemblent plutôt à des casernes.

On a lu l'acte d'accusation pendant quatre jours ; 500 témoins furent convoqués. Les accusés sont défendus par les avocats : Duracz et Dabrowski, de Varsovie, Szuchewicz Gluszkiewicz et Dawydisk, de Lwow ; Krynicki, de Brzesc, et le député Podhirski.

Nous recevons le télégramme suivant :

« Varsovie, 8 décembre. - Procès politique à Wlodzimierz, en Wolhynie, 151 paysans ukrainiens communistes. Procureur et tribunal terrorisent les témoins. Quatre témoins arrêtés. Accusés empêcher de communiquer avec accusés. Pour protester contre la terreur exercée par le tribunal, les avocats résignent la défense. - Ballin. »

LA TERREUR BLANCHE

Nous recevons le télégramme suivant :

« Varsovie, 7 décembre. - 5 décembre, Starobierozowo, district Bialystok, police attaque conférence Hromada, 50 délégués et députés Miotla Woloszyn blessés, village occupé par police, 7 mitrailleuses. - Ballin. »

LE Dr KRUK, MEMBRE DU COMITÉ POUR L'AMNISTIE, EST ARRÊTÉ ET CONDAMNÉ

Le 19 novembre avait lieu à Czestochowa le procès du Dr Kruk, un des chefs du Parti socialiste indépendant du Travail et représentant de ce parti au Secrétariat central Interpartis pour l'Amnistie des prisonniers politiques. Le Dr Kruk fut condamné à dix-huit mois de prison pour le discours qu'il avait prononcé à un meeting ouvrier à Czestochowa. Le Dr Kruk, présent au procès, fut immédiatement arrêté dans la salle du tribunal.

UN VERDICT HONTEUX

Nous recevons deux télégrammes du Secrétariat Interpartis pour l'Amnistie en Pologne qui jettent une lumière éclatante sur la terreur blanche sévissant en Pologne.

« Varsovie, 7 décembre. - Cour d'appel refuse plainte Dr Kruk, confirme verdict dix-huit mois de prison. - Ballin. »

« Varsovie, 8 décembre. - Dr Kruk, membre Comité central Parti socialiste indépendant qui adhère à la deuxième Internationale est soumis à la prison à Czenstochowa, au régime de droit commun. - Ballin. »

LA DÉLÉGATION ANGLAISE EN POLOGNE

Nous recevons du Secrétariat Interpartis pour l'amnistie en Pologne le communiqué suivant : « Le mardi 30 novembre a eu lieu, dans les locaux de la fraction parlementaire du Parti paysan indépendant à la Diète, une réunion du Secrétariat Interpartis central pour la lutte pour l'Amnistie des prisonniers politiques. Ont pris part à la réunion les représentants de tous les partis qui forment le Secrétariat central et la délégation ouvrière anglaise composée des députés John Beckett et Artur Shepherd et de la camarade Winifred Harrabin.

« La réunion fut ouverte par une allocution du député Ballin qui a salué les hôtes anglais et les a brièvement informés des buts et de l'activité du secrétariat. Au nom de la délégation anglaise, a répondu Artur Shepherd, en disant que la délégation est venue pour étudier la situation des masses ouvrières et paysannes en Pologne, la répression envers le mouvement ouvrier-paysan et les minorités nationales et surtout pour connaître la situation des prisonniers politiques.

« On a ensuite décidé d'envoyer une lettre au Dr Kruk, membre du Secrétariat, emprisonné à Czestochowa ; au député communiste Lancucki et au député blanc-ruthène Baran, tous deux également emprisonnés.

« Le député Makiwka a rapporté sur son séjour au procès des 151 à Wlodzimierz. On a adopté une résolution de protestation contre la répression qui s'exerce envers le mouvement libérateur ukrainien et une résolution contre la condamnation à mort de Bily.

« La nouvelle de la saisie des éditions qui ont trait à la solidarité pour les mineurs anglais a fortement impressionné les délégués anglais. Pour la diffusion de ces éditions, plusieurs ouvriers furent emprisonnés et poursuivis. Le député Fiderkiewicz a remercié la délégation anglaise pour son travail et a clos les débats. »

DEUX MEMBRES DU COMITÉ D'AMNISTIE A LUBLIN SONT TORTURÉS

Dans le no 23 de la « Défense », nous avons relaté l'arrestation du Comité local pour l'Amnistie à Lublin. Les journaux polonais apportent des détails sur les tortures que subirent les membres de ce comité. On a relâché une partie des prisonniers, mais deux ouvriers, Oleksza et Wlodarczyk, furent retenus par la police.

Au commissariat de la rue Powiatowa, les arrêtés furent bestialement torturés dans le but de leur arracher de fausses dépositions. On leur a lié les mains aux pieds et on les a frappés à coups de crosses sur la plante des pieds jusqu'à l'évanouissement. Puis on les arrosait d'eau et quand les malheureux reprenaient connaissance, les tortures recommençaient pendant une heure et demie. Ce crime fut commis par les fonctionnaires de la police locale, Kotz et Tour, et quatre autres policiers.

Le commentaire du journal « Ziemia Lubelska » du 19 novembre, est très caractéristique. Ce journal, très proche du gouvernement, fut frappé par l'extension prise par le régime policier sous le gouvernement actuel et il écrit en s'adressant au préfet local : « Il s'agit non seulement du mépris professé pour la dignité humaine, mais aussi de châtiments corporels qui passent dans les habitudes de la police. »

UN OUVRIER ASSASSINÉ PAR UN AGENT DE LA POLICE SECRÈTE

Le 24 novembre, à Brzeziny, près de Lodz, fut assassiné par un confident de la police secrète, l'ouvrier Ilszer Bocéau. L'assassin a transpercé sa victime d'une baïonnette et, après le crime, s'est présenté au commissariat en

déclarant qu'il avait tué un communiste, car celui-ci chantait des œuvres révolutionnaires.

La cause véritable de l'assassinat était une vengeance personnelle. Ce confident voulait pénétrer au syndicat « Aiguille » pour faire œuvre de provocateur et sa victime s'y était opposée.

La police a ordonné l'enterrement dans la nuit. Mais, dès le soir, des masses ouvrières se sont rassemblées devant l'hôpital et leur attitude était tellement menaçante que la police n'a pas osé intervenir. La victime fut accompagnée au cimetière par 300 personnes.

LE CLÉRICALISME A L'ÉCOLE

Le journal « Robotnik » du 23 novembre relate dans son leader le fait suivant : « L'abbé Jarczyk, au nom de l'administration apostolique de la Silésie polonaise, à Katowitz, convoque l'institutrice de Kobiorz au tribunal, car la « Société des hommes catholiques » trouve ses vêtements indécents. « C'est pour-« quoi veuillez, madame, écrit-il, tenir tous ces vêtements à la disposition du « tribunal qui voudrait les voir de ses propres yeux, etc. »

« En violation de la Constitution, l'administration apostolique fait servir ses tribunaux aux poursuites contre les institutrices. Qui est vraiment le maître de l'instruction et du corps enseignant en Pologne? »

LA GRÈVE DE LA FAIM

Le journal « Glos Prawdy » du 30 novembre écrit : « Depuis six jours, les prisonniers politiques, avec le communiste Bem à leur tête, ont commencé la grève de la faim comme protestation contre les mauvais traitements qui leur sont infligés par l'administration pénitentiaire. Les militants font tout pour libérer Bem. Un meeting à ce sujet est annoncé pour demain. »

CONDAMNATION

Le journal « Glos Prawdy », du 30 novembre, écrit : « Samedi fut prononcé au tribunal de Torun le verdict contre 11 communistes. Le principal accusé, Kolanbiecki, fut condamné à trois ans et deux mois de prison, Malakowski à deux ans, Kularski, Jarzebski, Miklas à dix-huit mois, les autres furent acquittés. Le verdict fut beaucoup plus sévère que ne le demandait l'avocat général. »

LA « LIBERTÉ » DE LA PRESSE

Le journal « Robotnik » du 2 décembre publie sous le titre : « Nouvelle confiscation du journal des ouvriers d'Etat » : « Une saisie du « Mécanicien », l'organe du Syndicat des mécaniciens, a eu lieu il y a un mois. Hier fut confisqué également l'organe du Syndicat des fonctionnaires auxiliaires, pour l'article : « Une aide ou une aumône? »

RÉGIME CONSTITUTIONNEL !

Le « Robotnik » du 1er décembre écrit : « On a confisqué le journal « Lumiesz » où fut insérée la résolution parlementaire du Parti paysan indépendant au sujet du décret sur la presse. A la suite d'une intervention du président de la Diète Rataj, le ministre de l'Intérieur, Skladkowski, a répondu que la confiscation était légitime, car, seuls, les rapports des séances de la Diète ne peuvent être saisis ; il en est autrement pour un extrait de la séance comme une résolution parlementaire ».

AMÉRIQUE

LE MOUVEMENT A L'ÉTRANGER POUR L'AMNISTIE EN POLOGNE

Les savants et hommes de lettres américains ont adressé le télégramme suivant au ministre Bartel : « Dans l'intérêt de la liberté d'opinion politique, nous protestons contre l'emprisonnement de 6.000 ouvriers et paysans en Pologne pour leurs idées et activité politique et nous demandons l'amnistie intégrale sans exception. Si l'amnistie ne se réalisait pas, nous mènerions une agitation

dans tout le pays, pour faire connaître à tous les Américains la répression politique qui sévit en Pologne. »

Signatures : Upton Sinclair, Roger N. Baldwin, prof. Robert Morse Lovett, Charlotte Antia Witney, Sara Bard Field, Colonel C. E. S. Wood, E. S. Wentworth, William Bouck, Elisabeth Gurley Flynn, Ellen Hayes, Robert W. Dunn, Willaim H. Holly, Ralph Chaplin.

Le professeur de l'Université de Chicago, Paul H. Douglas, de la Faculté de droit et de l'administration, a adressé à l'ambassade polonaise à Washington une lettre où il demande, au nom de « tous les Américains libéraux, l'amnistie intégrale pour les prisonniers politiques ». En outre, des télégrammes sont venus de la rédaction du journal « Daily Worker », de la Centrale du Syndicat des tailleurs à Chicago et des nombreuses organisations ouvrières locales polonaises, américaines et d'autres nationalités.

Le rédacteur du journal ouvrier des syndicats du Canada du « One Big Unions Bulletin », T. E. Moor, a adressé au secrétariat pour l'amnistie en Pologne la lettre suivante :

« J'ai reçu beaucoup de lettres de Polonais qui habitent le Canada et qui me demandent de publier dans mon journal leurs protestations contre la répression appliquée par le gouvernement polonais au mouvement ouvrier et paysan et de vous envoyer personnellement notre protestation. A la suite de leur demande et en exprimant mon avis personnel, je vous communique que le rédacteur d'un des plus grands journaux ouvriers du Canada proteste énergiquement contre l'emprisonnement, dans votre pays, d'hommes et de femmes pour leur activité politique et j'espère que vous employerez toutes vos forces pour obtenir la libération des prisonniers politiques. »

Une délégation composée de représentants des organisations ouvrières et des organisations bourgeoises radicales s'est rendue au Consulat polonais à Chicago et a présenté, au nom de ses organisations, la demande d'amnistie pour les prisonniers politiques en Pologne. Quand le consul a essayé d'expliquer pourquoi le Gouvernement polonais « a été obligé » d'appliquer la répression contre le mouvement ouvrier et paysan en Pologne, la délégation lui a proposé de répéter ses explications au meeting qui aura lieu pour l'amnistie en Pologne. Le consul a refusé en invoquant le manque de temps.

L'organe de la Société des Polonais à Los Angeles a consacré entièrement le numéro de son journal du 5 septembre à la campagne pour l'amnistie en Pologne. En tête de ce journal se trouve le mémorial des Polonais à Los Angeles adressé au Sejm de la République polonaise et où ils demandent la libération des prisonniers politiques.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le 22 novembre avait lieu à Prague un grand meeting ouvrier de protestation contre la terreur blanche en Pologne, Roumanie et Tchécoslovaquie où sont venues 5.000 personnes. Au meeting, il fut décidé d'envoyer au gouvernement polonais le télégramme suivant : « Le peuple travailleur de Prague est profondément ému par le fait que 6.000 prisonniers politiques continuent à être emprisonnés en Pologne, livrés à l'arbitraire des tribunaux réactionnaires. Nous demandons leur libération et nous affirmons la solidarité du peuple travailleur de Tchécoslovaquie avec les prisonniers politiques en Pologne et avec les minorités nationales opprimées. »

Au meeting qui avait lieu à Berno (Morawy), plusieurs milliers d'ouvriers ont décidé d'envoyer au gouvernement polonais une résolution semblable.

La conférence du Moprz, qui avait lieu à Berno, s'est occupée en détail de la situation des prisonniers politiques en Pologne. La conférence a envoyé au président de la République polonaise une résolution demandant la libération immédiate des prisonniers politiques.

LETTONIE

SUPPRESSION D'UNE LIGUE CULTURELLE

Le ministère de l'Intérieur à Riga avait supprimé la Kulturliga (Ligue de culture juive), qui comptait à peu près 400 membres. Les gens qui étaient groupés autour de cette ligue sont accusés d'avoir fait de la propagande communiste.

ITALIE

LE CYNISME RÉVOLTANT DE MUSSOLINI

On connaît Mussolini comme chef de bandes meurtrières. On le connaît comme agent provocateur international. Mais on connaît peu son cynisme révoltant. On se rappellera qu'à la suite de l'assassinat de Matteotti, meurtre qu'il voulut et qu'il organisa, il eut le front d'affirmer... qu'il s'agissait là d'un acte ourdi et commis par les ennemis du fascisme ! Il eut même l'audace de... regretter la mort de Matteotti ! ! !

Maintenant, pour expliquer les journées de meurtres, de pillage et de vols commis par ses hordes en chemise noire, à la suite de l'attentat de Bologne, à la séance du Conseil des ministres, Mussolini a parlé ainsi :

« L'excitation et l'exaspération des masses fascistes, a-t-il dit, éclatèrent d'une manière formidable.

« Naturellement, comme cela se produit toujours dans les moments d'excitation populaire, à côté des masses exaltées et pures, surgirent des éléments douteux composés notamment de nombreux expulsés du parti fasciste et d'autres agents provocateurs.

« C'est à ceux-ci qu'on doit en grande partie les incidents qui se déroulèrent du 1er au 4 novembre. »

On n'a jamais vu un cynisme plus effronté.

Nous avons montré, dans les numéros derniers de ce bulletin, à l'appui de documents et déclarations officielles, comment la terreur fut déclanchée sur l'ordre des autorités fascistes, dans toute la péninsule, et comment les gestes barbares commis par les fascistes déchaînés, ne furent nullement l'œuvre « d'agents provocateurs ».

Mais l'impudence du « Duce » arrive à son comble quand il ose affirmer sans rougir « qu'on donna, pour beaucoup de ces incidents, une version exagérée ; de petits pétards inoffensifs furent qualifiés de bombes dangereuses. »

« On parla de dévastations, celles-ci ne se produisirent jamais ; beaucoup des violences qui furent commises ne furent que l'explosion de haines collectives et de rancunes privées. »

Même à ce sujet, nous avons largement documenté nos lecteurs, en citant des centaines de faits précis, sur l'ampleur et la violence des actes de terreur commis.

Pourquoi donc le dictateur sanglant a-t-il interdit les communications de la presse à l'étranger, lors des journées de terreur? Pourquoi ferme-t-il hermétiquement les portes d'Italie?

C'est qu'il veut cacher aux yeux de l'opinion publique mondiale l'état véritable dans lequel se trouve le malheureux peuple d'Italie ; courbé sous le joug de l'oppression la plus odieuse.

ARRESTATIONS DE COMMUNISTES A VERONE

43 communistes viennent encore d'être arrêtés à Vérone. La police prétend avoir, au cours de perquisitions, saisi des documents attestant l'existence d'un complot contre l'Etat.

Désormais, ces histoires de « complots » font sourire tout le monde, car le fascisme de Mussolini et celui du traîneur de sabre d'Espagne, nous ont habitués à voir une production régulière de « complots » en série. Mais le résultat que ces dictateurs veulent obtenir, c'est de faire jeter les travailleurs dans les sombres cachots des deux pays de dictature.

JUSTICE FASCISTE !

Devant les Assises fascistes de Reggio Emile s'est déroulé le procès contre des fascistes, assassins d'un ouvrier, M. Davoli. Ils ont été tous acquittés !

A Florence, devait avoir lieu le procès contre de nombreux fascistes coupables de pillages, assassinats, vols, etc. commis à Florence, lors des journées de terreur du 3 octobre 1925. Le procureur du roi a fait libérer tous les accusés... pour manque de preuves ! ! !

La justice fasciste se montre ainsi sous son vrai jour !

L'ÉPURATION DE LA MAGISTRATURE !

On sait que d'après une information de source officielle italienne, les socialistes, communistes, républicains ou catholiques d'opposition frappés de la peine du « domicile forcé » sont au nombre de 522.

On ne comprend pas dans ce total les personnes qui sont en prison et celles auxquelles on a appliqué le domicile forcé dans la ville même où ils résident habituellement.

Ces derniers jours, six députés ont encore été frappés du « domicile forcé » pour cinq ans : MM. Volpi (communiste, député de Rome), Mancini (maximaliste, député de Crescensia), Priolo (socialiste, député de Reggio, Calabre), Lucci (maximaliste, député de Naples), Bellotti (socialiste, député de Milan), Briconi (socialiste, député d'Ancône).

A la même peine, ont été condamnés l'ancien directeur du « Mondo », docteur Lianca, et M. Giannini, ancien directeur du journal humoristique d'opposition, le « Becco Giello ».

Il semble bien que le « duce » ne se contente pas de si peu.

La « Stampa », devenue fasciste, annonce que le prochain Conseil des ministres, sur la proposition du premier ministre, destituera plusieurs magistrats, insuffisamment dociles.

Après avoir épuré l'école, Mussolini procède à l'épuration de la magistrature.

On confirme, par ailleurs, que d'ici quelques jours dix fascistes seront nommés préfets.

LA DESTRUCTION DE L'ORGANISATION DES TYPOGRAPHES

L'organisation indépendante des typographes de Milan a été détruite par les fascistes.

S'étant emparé d'une liste des adhérents à cette organisation, les chemises noires ont enlevé des ateliers les ouvriers syndiqués, en les emmenant dans la rue, où ils furent frappés sauvagement.

Les patrons ont eu l'interdiction de réembaucher les ouvriers chassés et bastonnés.

APRÈS L'HUILE DE RICIN, LE LAVAGE DES INTESTINS

On se rappelle des exploits odieux commis par les fascistes contre les citoyens coupables de n'avoir pas voulu se plier au fascisme. On leur faisait avaler par force de fortes doses d'huile de ricin, mélangée souvent avec de l'huile de machine.

Maintenant, les fascistes ont trouvé un nouveau moyen pour brimer les non-fascistes. A Pérouse, les gredins en chemise noire ont forcé un grand nombre de citoyens à subir par force le lavage intestinal avec de la teinture d'iode.

Pendant que cette odieuse opération se déroule, les fascistes réunis autour du malheureux patient accompagnent ses cris de douleur par des hurlements sauvages.

DE NOUVEAUX « CANTONNEMENTS »

A Trieste, quinze citoyens ont été arrêtés. Ils attendent d'être envoyés dans la localité désignée pour être « cantonnés ».

A Tarente, il y a eu, de même, quinze arrestations, qui seront suivies par la déportation des citoyens arrêtés.

ANTIFASCISTES ARRÊTÉS

La police de Capitanata a opéré une large rafle de citoyens antifascistes. Tous ont été écroués, sans inculpation aucune. Parmi les arrêtés, figure l'ancien député socialiste-maximaliste Michel Matilasso.

A Asti (Piémont), de nombreux citoyens étaient disparus. Leurs familles ignoraient cette disparition. La police déclarait ne pas connaître leur sort, affirmant qu'ils n'avaient pas été arrêtés. C'est ainsi que leurs familiers passèrent des semaines d'angoisse, croyant à l'assassinat. La police a enfin rompu le silence, communiquant que les citoyens disparus avaient été arrêtés. La plupart des emprisonnés sont des communistes.

OUVRIERS CONDAMNÉS POUR AVOIR QUITTÉ LE TRAVAIL

Quatre-vingt-dix ouvriers des établissements textiles de Cozzi de San Macario ont été condamnés à payer une amende de 100 lires chacun, pour avoir abandonné le travail pendant quelques heures.

ESPAGNE

NOMBREUSES ARRESTATIONS

La tentative d'insurrection catalane a donné un prétexte à Primo de Rivera pour sévir davantage contre les travailleurs espagnols et catalans.

A Bilbao, Gallarte, Santander et Madrid, de nombreux militants communistes ont été arrêtés et écroués.

A Gallarte, les détenus ont été battus sauvagement.

A Madrid, on a emprisonné, entre autres, les militants communistes Arroyo, Malillos, Albendea, Atadell, Baron et Moneda.

A Barcelone aussi, des arrestations ont été opérées. On compte parmi les arrêtés M. Augel Pestana et le Dr Aguado.

Dans d'autres villes d'Espagne, des rafles policières ont eu lieu.

JAPON

CONDAMNATION A TROIS ANS DE PRISON

Le Coréen Kinchokan, accusé d'avoir conspiré contre le gouvernement, fut condamné, après avoir subi deux ans de détention préventive, à trois ans de prison.

AFRIQUE DU SUD

LA VIE DES INDIGÈNES

A Nyasaland, où 1.500 Européens gouvernent 1.200.000 indigènes, l'indigène Isa Lawrence, accusé d'avoir lu le journal syndical « The Workers Herald » fut condamné à trois ans de prison. Le juge lui avait dit « Un homme comme vous fait plus de mal que 50 assassins ». On interdit aux indigènes toute organisation syndicale. Les conditions de vie et de travail de ces exploités sont incroyables.

CHINE

UN APPEL DU S. R. I.

La Section anglaise du Secours Rouge International (International Class War Prisoners Aid) nous adresse l'appel suivant :

« Sous prétexte de vouloir sauver la vie des citoyens anglais, le Gouvernement britannique et ses alliés préparent une guerre acharnée contre Canton. L'Angleterre profite de la corruption de Chang-Tso-Lin, qui est le seul ennemi puissant du Kuominchun, et les forces militaires britanniques, américaines et japonaises s'installent en Chine. Les Anglais s'associent aux réactionnaires chinois et prennent une part active à la terreur blanche atroce exercée par ceux-ci. Il y a quelques jours, 10 dirigeants du Parti populaire avaient été arrêtés par les autorités britanniques et livrés aux Mukdeniens. Ils seront certainement condamnés à mort. Cependant, aucun Anglais n'avait été maltraité dans les provinces occupées par le Kuominchun.

« Pourquoi ne pose-t-on pas cette question au Parlement?

« Formons, par l'intermédiaire de nos syndicats, des Comités de Défense du Peuple chinois opprimé ! »

Le gérant : Simon André.

9473-12-26. — Imprimeries Parisiennes Réunies (Bourse de Commerce, E. Fuzat, imp.), 35, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.